



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification vétérinaire

Question écrite n° 22349

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la désertification vétérinaire en milieu rural. La densité de vétérinaires a beaucoup diminué dans les territoires ruraux, pendant que la surface à couvrir pour chacun d'entre eux a augmenté. Grâce à la carte éditée en 2017 par le Conseil national de l'ordre des vétérinaires, on remarque que le nombre de vétérinaires n'est pas forcément proportionnel au nombre d'éleveurs bovins. Une situation qui fait écho à un problème national : en France, l'exercice en productions animales diminue par rapport à l'exercice en animaux de compagnie. Ce métier est pourtant un maillon essentiel des filières d'élevages. L'État doit réagir. Les praticiens ne peuvent plus exercer leurs missions sanitaires correctement. Certains se plaignent de ne plus pouvoir parvenir au seuil de rentabilité, d'autres n'ont pas payé leur cotisation ordinale de 2019 en guise de protestation. La revalorisation du métier de vétérinaire rural était annoncée comme une « priorité » dans un rapport de la mission agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales, en vue du projet de loi de finance pour 2019. Il lui demande quelles sont les dispositions mises en place pour apporter soutien et assistance à ces vétérinaires. Plus généralement, il lui demande ce qu'il compte faire pour répondre au problème des déserts vétérinaires ruraux.

Texte de la réponse

La densité de vétérinaires en milieu rural est un sujet que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation suit avec une vigilance particulière, tant elle est déterminante dans le dispositif de sécurité sanitaire, pour la santé animale et la santé publique. C'est pourquoi, depuis 2017, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé auprès de la profession agricole et de la profession vétérinaire dans une feuille de route pour le maintien des vétérinaires ruraux en productions animales, pour anticiper les évolutions démographiques du monde vétérinaire et assurer ainsi un maillage vétérinaire suffisant pour la santé animale et la santé publique. Pour construire cette feuille de route, les professions agricoles et vétérinaires, accompagnées par l'État, ont identifié ensemble 33 actions à conduire, réunies en huit axes stratégiques. Ces axes et actions sont pilotés par des partenaires concernés par cette problématique en territoire rural (monde vétérinaire, professionnels de l'élevage, administrations de l'État). Plusieurs actions ont pu d'ores et déjà être lancées. Il en est ainsi de la publication annuelle, par le conseil national de l'ordre des vétérinaires, d'un atlas démographique de la profession vétérinaire sur le territoire national. En 5ème année les étudiants vétérinaires peuvent suivre des stages tutorés de 18 semaines grâce à un partenariat école vétérinaire-cabinet vétérinaire. Ces stages tutorés ont vocation à orienter les étudiants vétérinaires vers les productions animales. À ce jour, environ 80 étudiants ont pu en bénéficier avec un financement du ministère chargé de l'agriculture et 95 % ont fait le choix d'exercer, à l'issue de leurs études, en productions animales. Les réflexions se poursuivent actuellement autour de deux autres leviers d'action : - en premier lieu, pour maintenir une offre vétérinaire de qualité et de proximité, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans l'attractivité et le dynamisme des territoires agricoles, comme cela a été souligné lors de la journée nationale vétérinaire du 7 février 2019. La mission d'appui en cours par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire dans plusieurs pays européens devrait aussi être riche d'enseignements.

Les recommandations de cette mission, attendues pour le dernier trimestre 2019, seront étudiées avec soin ; - en second lieu, la pérennisation de la relation éleveurs/vétérinaires et la sécurisation du financement des vétérinaires passe par la contactualisation. Dans le but de faciliter l'intervention et de consacrer la relation partenariale entre éleveurs et vétérinaires, une charte de bonnes pratiques a déjà été établie dans certains départements. D'autres pistes à l'étude, comme la téléconsultation ou la délégation d'actes vétérinaires à des non vétérinaires, devront obligatoirement passer par des adaptations réglementaires. Enfin, les vétérinaires, pour pouvoir pleinement conseiller les éleveurs, devront pouvoir avoir un accès facilité aux données sanitaires réglementées, voire aux autres données sanitaires sous réserve d'un accord de l'éleveur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22349

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2019](#), page 7258

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10925